|  |
| --- |
| POINT 8.C DE L’ORDRE DU JOUR PROVISOIRE |
| **Examen des propositions au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde** |
| Dix-huitième session, Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Kasane, République du Botswana – du 4 au 9 décembre 2023) |

|  |
| --- |
| **Résumé**  Le présent document comprend les recommandations de l’Organe d’évaluation concernant les propositions au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde (partie A) et une série de projets de décision pour considération par le Comité (partie B). Un aperçu des dossiers de 2023 et les méthodes de travail de l’Organe d’évaluation sont présentés dans le document LHE/23/18.COM/8.  **Décisions requises :** paragraphe 2 |

1. **Recommandations**
2. L’Organe d’évaluation recommande au Comité de sélectionner les programmes suivants comme reflétant le mieux les principes et les objectifs de la Convention :

| **Projet de décision** | **État soumissionnaire** | **Proposition** | **Dossier n°** |
| --- | --- | --- | --- |
| [18.COM 8.c.1](#_PROJET_DE_DÉCISION) | Panama | Le programme de pratiques de sauvegarde du PCI pour le Festival culturel et écologique des tortues marines d’Armila | [01888](https://ich.unesco.org/fr/8c-registre-01326#8.c.1) |
| [18.COM 8.c.2](#_PROJET_DE_DÉCISION_2) | Suède | Le réseau dédié au nyckelharpa, diffusion innovante d’une tradition musicale et de lutherie ayant ses racines en Suède | [01976](https://ich.unesco.org/fr/8c-registre-01326#8.c.2) |
| [18.COM 8.c.3](#_PROJET_DE_DÉCISION_3) | Venezuela (République bolivarienne du) | Le Programme de sauvegarde des Bandos et Parrandas des Saints Innocents de Caucagua : pôles d’initiation et de transmission des connaissances et Conseils communautaires | [01856](https://ich.unesco.org/fr/8c-registre-01326#8.c.3) |
| [18.COM 8.c.4](#_PROJET_DE_DÉCISION_4) | Belgique | La sauvegarde du patrimoine de l’accueil familial dans la ville miséricordieuse de Geel : un modèle d’accueil communautaire | [00622](https://ich.unesco.org/fr/8c-registre-01326#8.c.4) |

1. **Projets de décision**
2. Le Comité souhaitera peut-être adopter les décisions suivantes :

## PROJET DE DÉCISION 18.COM 8.c.1

Le Comité

1. Prend note que le Panama a proposé **le programme de pratiques de sauvegarde du PCI pour le Festival culturel et écologique des tortues marines d’Armila** (n° 01888) en vue de sa sélection et de sa promotion par le Comité en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention :

Depuis des siècles, le peuple kuna d’Armila, au Panama, vivent en harmonie avec leur environnement naturel et la faune locale, un lien qui s’exprime dans les traditions orales. Suite au déclin de la transmission de ces traditions orales et pour renforcer les pratiques artisanales, les expressions rituelles, les danses et la musique associées à la nature, les autorités locales et les communautés mettent en œuvre un programme de sauvegarde centré autour de l’organisation d’un festival éducatif. Incluant les communautés voisines, cette manifestation de quatre jours coïncide avec l’arrivée des grandes tortues luth, un élément clé des récits locaux, qui permet de comprendre les traditions et les relations des communautés avec la mer et l’environnement naturel. Le programme de sauvegarde repose sur l’intégration d’éléments éducatifs dans les festivals culturels et sur un mélange de contenus relatifs à la nature, à l’univers et aux traditions orales. L’un de ses objectifs et de ses résultats a été la création d’un « écolabel patrimoine culturel immatériel » pour les festivals dont les pratiques sont respectueuses de l’environnement. Il a également relancé les contes sur les tortues et d’autres traditions orales, notamment auprès des enfants. Ce modèle a influencé des festivals et des fêtes dans l’ensemble du Panama et peut être adapté à des festivals d’autres pays.

1. Considère que, sur la base des informations contenues dans le dossier, le programme répond comme suit aux critères de sélection, en tant que bonne pratique de sauvegarde, tels qu’énoncés au paragraphe 7 des Directives opérationnelles :

P.1 : Le Festival a été créé en réponse à la diminution des connaissances sur les traditions orales, les pratiques artisanales et les expressions rituelles, les danses et la musique associées à la nature et à la tortue marine. La migration des jeunes, qui quittent l’Armila pour terminer leurs études, est l’un des principaux facteurs qui y ont contribué. Les communautés ont envisagé de renforcer leur culture par le biais d’un festival auquel pourraient participer les communautés guna et non guna voisines. Le Festival est un moyen de faire comprendre les traditions et la relation avec la mer, et de sensibiliser à la durabilité et à la protection de l’environnement et à la manière dont le patrimoine culturel immatériel peut contribuer au développement durable. Les mesures de sauvegarde sont expliquées et comprennent les efforts d’inventaire, les efforts des écoles, les ateliers d’éducation formelle et informelle, les efforts de recherche, la promotion et la transmission.

P.2 : Actuellement, le Festival écologique et culturel des tortues marines d’Armila n’est promu qu’au niveau national. Le Panama célèbre divers festivals et festivités, dont beaucoup présentent des manifestations ou des expressions du patrimoine culturel immatériel. Le modèle de sauvegarde utilisé pour le Festival d’Armila est proposé pour être utilisé avec ces autres éléments du patrimoine culturel immatériel. Le programme ne favorise pas la coordination des efforts de sauvegarde aux niveaux régional, sous-régional et international.

P.3 : Le programme reflète les principes de la Convention qui consistent à impliquer les communautés dans les efforts de sauvegarde. Le programme établit un lien étroit entre le patrimoine culturel immatériel et le développement durable, les moyens de subsistance, la protection des animaux et de l’environnement naturel. Le Festival et la promotion du patrimoine culturel immatériel avec l’environnement naturel renforcent l’estime de soi des communautés et favorisent la paix avec les communautés non autochtones voisines, qui apprendront à respecter la communauté qui s’occupe des tortues naissantes.

P.4 : Le programme a permis de renouer l’association des peuples avec la tradition orale qui est liée à la fraternité avec les tortues et à la connaissance de la nature et de l’univers. Le programme a également revitalisé les histoires qui s’y rapportent. Ainsi les enfants, qui commençaient à oublier ces contes sur les tortues, peuvent les raconter à présent, ainsi que d’autres histoires traditionnelles. En outre, le programme a renforcé la viabilité de la production d’instruments de musique et encouragé la préservation de la nature et des matières premières. C’est un exemple positif de la manière dont le patrimoine culturel immatériel, les traditions et la science moderne (en particulier la préservation de la faune et de la flore) peuvent être combinés pour une sauvegarde efficace du patrimoine vivant et de l’environnement naturel.

P.5 : La coordination et la planification du Festival d’Armila sont assurées par le Congrès local, qui est une autorité traditionnelle. Il organise des commissions composées d’autorités, d’éducateurs et de responsables locaux de la Fondation Yaug Galu. Tous les membres de la communauté ont un rôle à jouer dans le Festival, ce qui représente une forte participation de la communauté. En 2015, les dirigeants de la communauté ont demandé à ce que le Festival soit inscrit au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde. La candidature est accompagnée d’une vidéo de la communauté, de notes, de signatures et de photographies.

P.6 : Le programme concerne des activités autour de la tradition orale, de la nature et de l’univers, ainsi que des techniques artisanales nécessitant des matières premières naturelles, réalisées pendant le Festival culturel et écologique des tortues marines d’Armila. Ses différentes composantes peuvent être adaptées ailleurs, en fonction du contexte local. Le programme fournit un modèle positif pour lier un festival et des activités similaires à la recherche et à l’artisanat durable ou aux industries créatives, afin de renforcer les industries artisanales et d’accroître la compréhension et l’appréciation de la nature et des écosystèmes. Il offre une alternative à d’autres types de festivals qui sont devenus trop commerciaux et décontextualisés.

P.7 : Comme l’indiquent les précédents relatifs au Festival, la communauté concernée a montré sa volonté de diffuser ses activités axées sur la sauvegarde, par exemple en faisant participer des jeunes à des études de biologie marine et en demandant à des personnalités de partager leurs expériences dans d’autres pays ou d’accorder des interviews.

P.8 : Le dossier explique les différentes manières d’évaluer les résultats du programme. Parmi les exemples, la Direction générale de l’Artisanat, qui suit les préoccupations et les succès des artisans, ou le Ministère de l’Environnement, qui forme et recense les personnes qui travaillent dans le domaine de la préservation des tortues, peuvent être cités. Les visiteurs et le nombre de bateaux qui arrivent pour le Festival sont enregistrés chaque année. Le nombre d’enfants qui participent aux activités est également noté par leurs écoles, et les scientifiques et les communautés conservent une documentation détaillée sur le développement des tortues.

1. Décide de sélectionner **le programme de pratiques de sauvegarde du PCI pour le Festival culturel et écologique des tortues marines d’Armila** en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention.

## PROJET DE DÉCISION 18.COM 8.c.2

Le Comité

1. Prend note que la Suède a proposé **le réseau dédié au nyckelharpa, diffusion innovante d’une tradition musicale et de lutherie ayant ses racines en Suède** (n° 01976) en vue de sa sélection et de sa promotion par le Comité en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention :

Le nyckelharpa est un instrument à cordes frottées qui était autrefois fabriqué et pratiqué par les fermiers et les artisans de l’Uppland du nord en Suède. Apparu au XVIIe siècle, cet instrument était le plus pratiqué dans cette région, utilisé pour des danses et à l’occasion de cérémonies et de rituels. Au début du XXe siècle, l’intérêt pour la nyckelharpa a diminué, mais les traditions ont été maintenues par des passionnés, des amateurs, des luthiers et des musiciens professionnels. La nécessité d’une organisation cohérente a été identifiée à la fin du XXe siècle et a abouti à la création du réseau dédié au nyckelharpa. Le principal objectif du réseau est de sauvegarder le patrimoine vivant dans le cadre d’activités de sauvegarde telles que : (a) fabriquer, jouer et danser sur l’instrument traditionnel ; (b) faciliter les rencontres et les spectacles de musique et (c) soutenir la documentation, la recherche et la diffusion des connaissances. Aujourd’hui, le réseau dédié au nyckelharpa se caractérise par l’échange de connaissances entre les luthiers, les musiciens, les chercheurs, les institutions publiques et d’autres parties prenantes. Ce modèle informel et non hiérarchique a permis la diffusion et l’utilisation d’un instrument local presque disparu. Les activités du réseau et son expérience de plus de soixante ans sont également applicables à d’autres formes d’artisanat et de création musicale dans d’autres parties du monde.’’’’

1. Considère que, sur la base des informations contenues dans le dossier, le programme répond comme suit aux critères de sélection, en tant que bonne pratique de sauvegarde, tels qu’énoncés au paragraphe 7 des Directives opérationnelles :

P.1 : La sauvegarde de la nyckelharpa implique un travail de longue haleine et consciencieux, tel que la documentation, la recherche, l’éducation, les séminaires, les ateliers, les réunions régulières de musiciens et les cours de construction. Elle implique de nombreux acteurs différents. Le réseau dédié au nyckelharpa se concentre sur l’échange de connaissances entre tous les participants aux cours et aux séminaires, en vue d’une amélioration continue de la qualité. Le réseau comprend des praticiens (musiciens, fabricants d’instruments, danseurs folkloriques et auditeurs), des organisations et institutions de musique folklorique, des écoles, des chercheurs universitaires, des organisateurs de concerts et des producteurs de disques indépendants. Ils travaillent dans un esprit d’échange informel et inclusif, sans hiérarchie. L’Institut Eric Sahlström joue un rôle central et a mis en place une série de mesures axées sur la protection. Il s’agit notamment de l’éducation, de la promotion et de la réalisation de projets spécifiques tels que des programmes pour les enfants et la publication d’un livre documentant le processus de fabrication d’instruments.

P.2 : Le réseau est présent en Suède et dans d’autres pays du monde, et se concentre sur la coordination des efforts régionaux et internationaux visant à sauvegarder la tradition du nyckelharpa. Les festivals régionaux, les cours en ligne avec une participation internationale importante et les séminaires organisés dans de nombreux pays témoignent d’une prise de conscience et d’un intérêt pour l’instrument au niveau mondial. Les efforts de sensibilisation et de sauvegarde de la tradition s’étendent à de nombreuses régions du monde, et l’approche collaborative de la sauvegarde s’est avérée efficace pour promouvoir l’importance culturelle du nyckelharpa.

P.3 : Les activités du réseau dédié au nyckelharpa sont conformes aux principes de la Convention de 2003. La sauvegarde, le respect, la sensibilisation et la coopération internationale sont au cœur de son action. Les activités sont ouvertes à toute personne intéressée. Les traditions pratiquées dans le réseau sont reconnues comme patrimoine culturel immatériel par les communautés, les groupes et les individus concernés. La diffusion et la perpétuation des connaissances sur la pratique et la fabrication du nyckelharpa sont au cœur du travail du réseau. Les praticiens soutiennent la candidature au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde. Il existe un inventaire national du patrimoine culturel immatériel en Suède, et le nyckelharpa y figure.

P.4 : Les activités du réseau dédié au nyckelharpa ont largement contribué à la viabilité de l’élément. Les instruments plus anciens ont été préservés et l’innovation créative qui a donné naissance au nyckelharpa moderne s’est poursuivie, aboutissant à la création de plusieurs nouveaux types d’instruments. Le nyckelharpa est aujourd’hui présent dans différents styles musicaux, de la musique folklorique classique à la pop, au rock et au jazz, et est joué par un large éventail de praticiens. Les différents acteurs du réseau contribuent à la viabilité de ce patrimoine vivant par le biais d’activités d’enseignement, de jeu et de construction. Les étudiants sont engagés dans un large éventail d’activités éducatives, certains d’entre eux atteignant un statut professionnel ou semi-professionnel en Suède ou à l’étranger. La qualité des instruments s’est améliorée grâce aux efforts du réseau et à la demande des écoles de musique.

P.5 : Le réseau dédié au nyckelharpa est le résultat de l’engagement et des initiatives de praticiens individuels dévoués, de la société civile, d’organisations à but non lucratif et d’institutions publiques, aux niveaux local, régional et national. Les amateurs et les passionnés ont participé à des groupes de musique folklorique locaux, à des organisations locales et à des associations plus importantes, y compris au niveau national. La Eric Sahlström Memorial Foundation et l’Institut Eric Sahlström sont également impliqués. Le Conseil d’administration de ce dernier compte des représentants des principales organisations nationales de musique et de danse traditionnelles (Sveriges Spelmäns Riksförbund, Svenska Ungdomsringen för Bygdekultur et Riksföreningen för Folkmusik och Dans), mais également du Royal College of Music de Stockholm, de la Royal Swedish Academy of Music et de l’Université des Arts de Stockholm. Les lettres de consentement ci-joint témoignent du soutien général de diverses communautés et groupes.

P.6 : Les activités de sauvegarde du nyckelharpa sont applicables à d’autres types d’instruments acoustiques fabriqués à la main et peuvent servir de modèle pour soutenir d’autres formes de patrimoine culturel immatériel. Le réseau peut servir d’exemple de réseau ascendant, caractérisé par l’informalité, l’inclusivité, le partage et une organisation non hiérarchique axée sur la préservation et l’innovation. D’autres aspects tels que les outils pédagogiques utilisés dans le réseau et la contribution de l’élément au développement durable peuvent potentiellement inspirer d’autres projets de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

P.7 : Le dossier montre comment les acteurs du réseau dédié au nyckelharpa ont déjà partagé leurs expériences et leur expertise avec un large éventail d’autres personnes et organisations. La rencontre et le partage sont quelques-uns des aspects clés qui caractérisent les communautés concernées. Le dossier précise clairement comment l’État partie, les organes de mise en œuvre, les communautés, les groupes et les individus poursuivront leurs efforts, en mettant l’accent sur la diffusion de cette meilleure pratique auprès d’autres pays, partenaires, instituts, communautés, groupes et individus.

P.8 : L’Institut Eric Sahlström (IES), en tant que point focal du réseau dédié au nyckelharpa, reçoit un financement annuel de la part d’organisations à différents niveaux, des municipalités aux Ministères. Il est tenu de rendre compte et d’évaluer ses activités et leurs résultats. Les cours organisés par l’IES sont développés dans le cadre de programmes d’études conçus et gérés par le Ministère de l’Éducation et de la Recherche par l’intermédiaire de l’Agence nationale suédoise pour l’Enseignement professionnel supérieur. À la fin de chaque cours, l’’IES procède à une évaluation approfondie avec les étudiants.

1. Décide de sélectionner **le réseau dédié au nyckelharpa, diffusion innovante d’une tradition musicale et de lutherie ayant ses racines en Suède** en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention ;
2. Félicite l’État partie pour un dossier bien préparé et un< modèle de sauvegarde qui présente des méthodes de sauvegarde innovantes et à multiples facettes et qui démontre le pouvoir d’une communauté à revitaliser un élément.

## PROJET DE DÉCISION 18.COM 8.c.3

Le Comité

1. Prend note que la République bolivarienne du Venezuela a proposé **le Programme de sauvegarde des Bandos et Parrandas des Saints Innocents de Caucagua : pôles d’initiation et de transmission des connaissances et Conseils communautaires** (n° 01856) en vue de sa sélection et de sa promotion par le Comité en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention :

Les Bandos et Parrandas des Saints Innocents de Caucagua, au Venezuela, sont des fêtes de rue qui ont lieu les nuits du 27 et du 28 décembre. Cette fête afro-descendante se caractérise par des concerts et des vêtements satiriques moquant les styles des propriétaires d’esclaves. Un programme de sauvegarde a été élaboré pour lutter contre la perte de transmission avec la création : (a) des Pôles d’initiation et de transmission des connaissances et (b) des Conseils communautaires pour la sauvegarde du patrimoine immatériel et de la diversité culturelle. Créés par et pour les communautés, les Pôles visent à renforcer la transmission orale par le biais d’une programmation hebdomadaire, tandis que les Conseils communautaires démocratiquement élus sont chargés d’élaborer des plans et des projets de sauvegarde. Depuis plus de dix ans, le programme revitalise la fête des Saints Innocents et contribue à la sauvegarde du patrimoine vivant par le biais d’activités telles que des formations, des recherches sur les communautés et des séminaires. Son approche ascendante met l’accent sur la participation des jeunes et des communautés, les échanges intergénérationnels et la collaboration avec les institutions nationales. Le programme de sauvegarde repose sur le principe selon lequel le patrimoine vivant peut favoriser les interactions entre les individus eux-mêmes et entre les individus et leur environnement.

1. Considère que, sur la base des informations contenues dans le dossier, le programme répond comme suit aux critères de sélection, en tant que bonne pratique de sauvegarde, tels qu’énoncés au le paragraphe 7 des Directives opérationnelles :

P.1 : L’introduction d’éléments étrangers, l’insécurité et l’émigration ont eu un impact sur les Bandos et les Parrandas et ont entraîné une perte significative de la viabilité de la tradition, de ses personnages, de sa musique et de ses itinéraires. Les Pôles d’initiation et de transmission des connaissances ont été créés dans le but de renforcer le processus de transmission orale de l’élément et de consolider la connaissance et le développement de l’expression culturelle. Ils proposent une programmation hebdomadaire qui aborde des éléments culturels, historiques, naturels et géographiques et qui s’adresse aux enfants, aux jeunes et aux adultes. Leurs activités de sauvegarde comprennent la recherche, la formation et les mesures de revitalisation. Il s’agit d’un processus d’éducation des communautés mené par les détenteurs et se déroulant dans le cadre de séances de travail appelées « conversatorios ». Les Conseils communautaires travaillent à l’organisation de la communauté et à la promotion de son patrimoine vivant. Ils favorisent les accords et les espaces d’action entre différents collectifs culturels dans le but commun de sauvegarder le patrimoine vivant.

P.2 : Au niveau régional, l’intégration des détenteurs dans le « Mouvement des réseaux du patrimoine et de la diversité culturelle » du Venezuela a renforcé leurs actions, élargissant leur portée et conduisant à des activités de dialogue interculturel. Le mouvement a échangé avec plus de 300 collectifs traditionnels dans le pays. Au niveau international, le patrimoine culturel afro-descendant a été promu en 2017 grâce à un projet de documentaire sur les communautés mené par le Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l’Amérique latine (CRESPIAL), centre de catégorie 2 de l’UNESCO, en collaboration avec neuf autres pays. Le programme a permis de renforcer la coordination entre les communautés et les alliances avec les services de l’État et les entités privées.

P.3 : Le programme promeut le respect du patrimoine culturel immatériel et encourage sa sauvegarde auprès des nouvelles générations. Les Pôles reflètent la manière dont les communautés, les groupes et les individus jouent un rôle primordial dans la sauvegarde de leur propre patrimoine culturel immatériel, conformément aux principes de la Convention de 2003. Le programme favorise également la participation des femmes et des filles et encourage le développement de qualités de leadership. Les Conseils sont fondés sur les principes d’inclusion sociale, de démocratie, de diversité et de pluralité.

P.4 : Le programme renforce la viabilité et la transmission de l’élément en améliorant le dialogue et l’interaction entre les générations, notamment par la documentation de témoignages de praticiens plus âgés. Les jeunes sont invités à recréer leur patrimoine culturel immatériel et à consolider leur identité au sein de leur communauté. Les Conseils offrent aux communautés la possibilité de mieux gérer leur patrimoine vivant et d’acquérir les outils nécessaires pour identifier les menaces et y faire face. Ils assurent une bonne administration des ressources matérielles, contribuant ainsi à la viabilité économique de l’élément tout en promouvant la transparence et la continuité.

P.5 : Le programme est mis en œuvre par les Bandos et Parrandas des Saints Innocents de Caucagua des secteurs La Línea et Pantoja et par la Maison des Bandos et Parrandas des Saints Innocents de Caucagua, une organisation à but non lucratif. Le dossier décrit la participation des détenteurs et des participants concernés par l’intermédiaire de ces groupes. La participation à l’élaboration du dossier de candidature et l’obtention d’un consentement préalable et éclairé par le biais d’assemblées de citoyens, de visites, d’entretiens, de séances de validation et de lettres de soutien sont prises en compte.

P.6 : Le programme peut servir de modèle à d’autres pays d’Amérique latine pour interpréter et présenter leur histoire culturelle dans une perspective décoloniale. Cette démarche est pertinente pour les pays ayant des racines afro-descendantes et peut servir de modèle aux communautés et aux États souhaitant revitaliser leurs pratiques collectives et sauvegarder leur patrimoine culturel immatériel. Les méthodologies de recherche et de pédagogie peuvent facilement être reproduites ailleurs.

P.7 : Par l’intermédiaire de leurs représentants, les Pôles d’initiation et de transmission des connaissances et les Conseils communautaires ont fait part de leur volonté de coopérer à la diffusion de leurs bonnes pratiques, comme ils l’ont fait par le passé. Ils considèrent qu’il s’agit d’un processus en expansion, qui vise à promouvoir et à sauvegarder le patrimoine vivant, à renforcer sa viabilité, à consolider les identités culturelles locales et à contribuer au développement durable. À cet égard, ils mettront en place les alliances nécessaires avec les organes exécutifs et législatifs et les entités privées.

P.8 : Les Pôles d’initiation et de transmission des sagesses et les Conseils communautaires disposent de structures organisationnelles chargées d’évaluer les activités et les projets. Les deux structures des communautés disposent de leurs propres mécanismes de diagnostic et peuvent participer à des processus d’évaluation menés par des organisations externes.

1. Décide de sélectionner **le Programme de sauvegarde des Bandos et Parrandas des Saints Innocents de Caucagua : pôles d’initiation et de transmission des connaissances et Conseils communautaires** en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention.

## PROJET DE DÉCISION 18.COM 8.c.4

Le Comité

1. Prend note que la Belgique a proposé **la sauvegarde du patrimoine de l’accueil familial dans la ville miséricordieuse de Geel : un modèle d’accueil communautaire** (n° 00622) en vue de sa sélection et de sa promotion par le Comité en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention :

La ville belge de Geel est connue pour sa tradition d’hospitalité pour les personnes souffrant de troubles mentaux, reçues chez des familles d’accueil. Forme de prise en charge psychiatrique, la pratique basée sur la communauté encourage la participation des personnes mentalement vulnérables à la vie sociale tout en déstigmatisant la maladie mentale. Au fil du temps, cette pratique a pris la forme d’un programme soutenu scientifiquement et médicalement, avec des lois et des décrets définissant les conditions, les responsabilités et les droits des familles d’accueil, des hôtes et de l’hôpital psychiatrique public. Malgré sa résilience, cette tradition est remise en cause par l’évolution de la société actuelle et des soins de santé mentale. Pour répondre à ces défis, les organisations et les conseils locaux élaborent ensemble un programme de sauvegarde à plusieurs niveaux visant à : (a) transmettre la pratique et son histoire ; (b) étudier le modèle d’une perspective historique, médical et anthropologique et (c) cultiver un écosystème bienveillant. Le programme met en évidence la complémentarité des différentes approches des soins en favorisant un écosystème chaleureux dans lequel les pratiques culturelles, les soins de santé et les institutions médicales se mêlent. Il s’agit d’un modèle peu coûteux qui tire parti des ressources des communautés existantes et produit de bons résultats en matière de santé mentale. Il s’agit d’un service de santé mentale efficient qui garantit des vies saines et promeut le bien-être pour tous à tous les âges.

1. Considère que, sur la base des informations contenues dans le dossier, le programme répond comme suit aux critères de sélection, en tant que bonne pratique de sauvegarde, tels qu’énoncés au paragraphe 7 des Directives opérationnelles :

P.1 : Le programme présente le modèle de l’héritage de l’accueil familial, qui associe une riche tradition culturelle à des méthodes innovantes. Le programme de sauvegarde vise à transmettre la pratique du placement familial psychiatrique (PFC) dans le contexte du patrimoine culturel immatériel et à promouvoir une culture et un écosystème d’entraide. La recherche, l’identification et la documentation sont des mesures cruciales pour la sauvegarde de la pratique. En 2007, un projet d’histoire orale portant spécifiquement sur l’élément a été lancé. Les mesures visant à transmettre, améliorer et consacrer le patrimoine du placement familial reposent sur les liens intergénérationnels au sein des familles et de la communauté au sens large. Des efforts de sensibilisation, d’éducation et de transmission ont été déployés par le biais de festivals, d’œuvres d’art et de contes. En mettant en œuvre ces mesures, le programme vise à garantir la vitalité et la pertinence du patrimoine culturel immatériel associé à un modèle de soins basée sur la communauté dans la ville miséricordieuse de Geel.

P.2 : Le programme de sauvegarde bénéficie d’un soutien national et d’une coordination locale. Il est placé sous l’autorité du gouvernement depuis 1850. Sur le plan médical et culturel, le programme est profondément ancré dans le pacte patrimonial de Geel et dans l’organisation Stuifzand. Dans le même temps, les connaissances sont acquises et partagées grâce à de nombreux contacts internationaux et réseaux régionaux. Geel est activement impliqué dans les réseaux internationaux qui relient les communautés au culte et à la tradition de Sainte Dympne. Dans les années 1980, un réseau international de recherche a été créé, composé de représentants de l’Allemagne, de la France, des Pays-Bas, de l’Autriche, du Canada, de l’Irlande, de l’Angleterre et de la Suède. Cette initiative de réseau a contribué à la diffusion et au développement de la pratique en Europe, ainsi qu’à la formation de réseaux au niveau national. Les membres du personnel de l’Openbaar Psychiatrisch Zorgcentrum (OPZ) Geel et leurs familles participent à des ateliers, des articles et des projets de recherche et rendent visite à des programmateurs similaires à l’étranger. Ces efforts de collaboration ont renforcé l’impact du programme et facilité sa croissance et son développement aux niveaux national et international.

P.3 : Le modèle de Geel démontre l’importance du patrimoine culturel immatériel pour rapprocher les peuples, assurer les échanges et favoriser la compréhension, comme l’indique le préambule de la Convention de 2003. Le programme suit une approche de sauvegarde basée sur la communauté, impliquant diverses parties prenantes telles que les familles d’accueil, le personnel médical, les organisations culturelles, les travailleurs du patrimoine et les chercheurs, s’alignant ainsi pleinement sur l’article 15 de la Convention. Les principes de transparence, de dialogue et d’appréciation mutuelle de la Convention se reflètent dans des projets tels que « Among People » et les programmes participatifs développés par le Musée de l’Hôpital et les Archives de la ville. Le modèle de Geel souligne l’importance du respect des droits à la vie privée et des approches éthiques, illustrées par des mesures telles que le conseil de participation et le contrôle de la représentation dans les médias. L’objectif de la Convention, qui est de garantir l’inclusivité et l’égalité d’accès au patrimoine culturel pour tous les individus, est prouvé par l’acceptation et l’intégration des personnes souffrant de handicaps mentaux. La transmission intergénérationnelle du patrimoine est assurée au sein des familles d’accueil. Les centres des communautés, les écoles et les musées organisent des projets éducatifs, transmettant des connaissances et contribuant à l’objectif de la Convention de promouvoir l’éducation et la sensibilisation au patrimoine culturel immatériel.

P.4 : Le modèle PFC de Geel est fondé sur une approche intégrée qui repose sur trois piliers : la recherche et les rapports, les multiples avantages générés et une forte participation et sensibilisation de la communauté. Des recherches et des rapports approfondis sur le modèle PFC de Geel remontent au dix-neuvième siècle. Cela souligne l’efficacité du modèle et a conduit à une reconnaissance internationale de la pratique. Le programme de sauvegarde a généré de multiples avantages pour tous les acteurs impliqués, y compris les personnes mentalement vulnérables, les familles d’accueil et la communauté au sens large. Les processus participatifs, les projets des communautés et la réflexion critique ont renforcé le respect et la sensibilisation aux niveaux local, régional et international.

P.5 : Le dossier démontre l’inclusion des différentes parties prenantes dans le processus de décision et de planification. Le système du patrimoine familial repose sur le consentement et l’engagement des familles, des invités et de la communauté. L’attitude positive des personnes interrogées à l’égard des soins basés sur la communauté, telle qu’indiquée dans une étude de 2010, démontre leur volonté de participer au programme. Les méthodes participatives sont intégrées dans la pratique, car l’invité, la famille d’accueil et les professionnels de la santé mentale doivent tous être d’accord pour mettre en œuvre la pratique. Leur collaboration permet de promouvoir et d’améliorer la pratique. Les voix et les pensées des personnes mentalement vulnérables ne sont pas seulement prises en compte dans les conseils et les plans politiques, mais aussi par des méthodes non formelles. Cela met en évidence les efforts déployés pour tenir compte de leur point de vue et garantir leur consentement libre et éclairé dans le cadre du programme.

P.6 : Le modèle de soins basés sur la communauté de Geel a eu un impact significatif aux niveaux local, régional et sous-régional. Ce modèle d’intégration des malades mentaux dans la vie de la communauté étend son approche des soins basés sur la communauté à d’autres groupes marginalisés (y compris les pauvres, les personnes socialement vulnérables et les personnes âgées). Le succès de Geel dans la préservation et la transmission de sa tradition et de ses valeurs repose sur l’interprétation contemporaine du concept de « ville miséricordieuse », qui met l’accent sur la compassion et l’inclusion. Les projets participatifs et l’autonomisation jouent un rôle important dans l’intégration des groupes vulnérables et la promotion de leur participation active. Des archivistes professionnels et des conservateurs de musée participent au contrôle de la qualité des soins prodigués et dispensent des formations pour garantir la qualité des contes et des festivals culturels. L’approche de Geel en matière de principes éthiques et de contrôle de la qualité sert de modèle à d’autres initiatives et programmes dans le monde. Le système de suivi de la qualité mis en œuvre à Geel peut être adapté et appliqué comme modèle pour des initiatives et des programmes similaires dans d’autres pays, afin de promouvoir le développement durable et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

P.7 : Le programme fait preuve d’une forte volonté de coopération et de diffusion de ses pratiques. Il existe un projet concret de création d’une plateforme de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de Dymphne et PFC. Cette plateforme comprendra des représentants des communautés et organisations patrimoniales de PFC et de Sainte Dymphne, mais également des experts du patrimoine immatériel, des professionnels de la santé et des chercheurs. Les professionnels et les bénévoles collaboreront de la même manière au sein de la plateforme. L’engagement auprès de l’UNESCO et la reconnaissance reçue seront intégrés dans les plans stratégiques de la ville de Geel, de l’OPZ Geel, de vzw Pas-sage, du Musée de l’Hôpital de Geel et de Stuifzand. Le Gouvernement flamand a manifesté une volonté claire de coopérer à la diffusion des pratiques et au partage des expériences aux niveaux régional et international.

P.8 : Le Foster Care Heritage de Geel, un modèle de soins basés sur la communauté, figure dans l’inventaire du PCI en Flandre, ce qui a donné lieu à un rapport sur les activités de sauvegarde mises en œuvre et prévues tous les deux ans. Les projets de sauvegarde du programme sont intégrés dans les plans politiques aux niveaux local, régional et sous-régional. Le programme de patrimoine culturel immatériel de Geel est inclus dans les plans stratégiques de patrimoine soutenus par les municipalités voisines et le Gouvernement flamand. Ce modèle peut être reproduit par d’autres collectivités locales. Le système PFC de Geel a fait l’objet de nombreuses recherches, soulignant son importance et contribuant à la diffusion des connaissances. Le Musée de l’Hôpital de Geel met en avant des normes de haute qualité en matière de conservation, de recherche et de participation de la communauté. Reconnu par le prix culturel flamand Ultima en 2017, le programme PFC fait preuve d’efficacité dans la sauvegarde du patrimoine vivant local et le renforcement de la coopération culturelle régionale et sous-régionale.

1. Décide de sélectionner **la sauvegarde du patrimoine de l’accueil familial dans la ville miséricordieuse de Geel : un modèle d’accueil communautaire** en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention.